

Allchemet AG  
6020 Emmenbrücke

Date d'émission 11.11.2022, Révision 11.11.2022

Version 04. Remplace la version: 03

Page 1 / 11

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1 Identificateur de produit**

**Coltogum colmatant réfractaire 1500°C anthracite**  
**UFI: CH0N-33EQ-120R-SHJ0**

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**1.2.1 Utilisations pertinentes**

Matière d'étanchéité

**1.2.2 Utilisations déconseillées**

Aucun connu.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Société** Allchemet AG  
Werkstrasse 4  
6020 Emmenbrücke / SUISSE  
Téléphone +41 (0) 848 00 00 88  
Site internet www.allchemet.ch  
E-mail info@allchemet.ch

**Secteur informatif**

**Informations techniques** Technik +41 (0) 848 00 00 88 / info@allchemet.ch

**Fiche de Données de Sécurité** sdb@chemiebuero.de (Pas d'envoi de fiches de données de sécurité)  
Les fiches de données de sécurité sont disponibles auprès du fournisseur.

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

**Organe consultatif** 145 (24h) oder +41 44 251 51 51 (24h)

**SECTION 2: Identification des dangers**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]**

Skin Irrit. 2: H315 Provoque une irritation cutanée.  
Eye Dam. 1: H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
STOT RE-1: H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**2.2 Éléments d'étiquetage**

Le produit doit être marqué selon le règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).

**Pictogrammes de danger**



**Mention d'avertissement** DANGER

**Contient:** Quartz (SiO<sub>2</sub>)

Acides siliciques de sodium (MV >1,6-<2,6)

**Mentions de danger** H315 Provoque une irritation cutanée.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**Conseils de prudence**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P260 Ne pas respirer les vapeurs.  
P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.  
P305+P351+P338EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.  
P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre agréé selon la réglementation locale/nationale.

Allchemet AG  
6020 Emmenbrücke

Date d'émission 11.11.2022, Révision 11.11.2022

Version 04. Remplace la version: 03

Page 2 / 11

### 2.3 Autres dangers

**Dangers pour l'environnement** Cette substance / ce mélange ne contient aucun composant considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des concentrations égales ou supérieures à 0,1%.

**Autres dangers** D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.

## SECTION 3: Composition / informations sur les composants

### 3.1 Substances

Non applicable

### 3.2 Mélanges

Le produit est un mélange.

| Conc. [%] | Substance   |
|-----------|---|
| 54 - < 58 | Quartz (SiO <sub>2</sub> )  |
|           | CAS: 14808-60-7, EINECS/ELINCS: 238-878-4                         |
|           | GHS/CLP: STOT RE 1: H372  |
| 18 - < 20 | Acides siliciques de sodium (MV >1,6-<2,6)                        |
|           | CAS: 1344-09-8, EINECS/ELINCS: 215-687-4                          |
|           | GHS/CLP: Eye Dam. 1: H318 - Skin Irrit. 2: H315 - STOT SE 3: H335 |

**Commentaire relatif aux composants** Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC). Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

|                                    |   |
|------------------------------------|---|
| <b>Indications générales</b>       | Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation   |
| <b>Après inhalation</b>            | Assurer un apport d'air frais.<br>Garder le patient au chaud et au repos.<br>En cas de malaises, se rendre chez le médecin.   |
| <b>Après contact cutané</b>        | En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon.<br>En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.   |
| <b>Après contact avec les yeux</b> | Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.<br>Appeler aussitôt un médecin.<br>Protéger l'oeil non contaminé. |
| <b>Après ingestion</b>             | En cas de malaises, se rendre chez le médecin.<br>Ne pas faire vomir.<br>Rincer la bouche.<br>Demander l'avis d'un médecin.   |

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets irritants

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

|   |  |
|---|--|
| <b>Agent d'extinction approprié</b>     | mousse, produits extincteurs en poudre, eau pulvérisée, dioxyde de carbone<br>Décider des mesures d'extinction à prendre sur les lieux d'intervention. |
| <b>Agent d'extinction non approprié</b> | Jet d'eau.   |

Allchemet AG

6020 Emmenbrücke

Date d'émission 11.11.2022, Révision 11.11.2022

Version 04. Remplace la version: 03

Page 3 / 11

## 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.

## 5.3 Conseils aux pompiers

Ne pas respirer les gaz de combustion en cas d'explosion et d'incendie.  
Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.  
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante.  
Sol très glissant suite au déversement du produit.  
Utiliser un vêtement de protection individuel (voir le SECTION 8).

### 6.2 Mesures de protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).  
Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, terre à diatomées).  
Le produit absorbé est à éliminer conformément à la réglementation en vigueur.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Voir les SECTION 8+13

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter le contact avec les yeux et la peau. Utiliser un vêtement de protection individuel.  
Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.  
Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.  
Protéger la peau en appliquant une pommade.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Prévoir un sol résistant aux lessives alcalines.  
Conserver uniquement dans le récipient d'origine.  
Ne pas stocker avec des agents oxydants.  
Ne pas stocker avec des acides.  
Conserver les récipients hermétiquement fermés.  
Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.  
Protéger du gel.  
Mettre à l'abri des échauffements/surchauffes et protéger du rayonnement solaire.  
Température de stockage recommandée: 5-30 °C.

Classe de stockage

LK 6.1

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2

Allchemet AG

6020 Emmenbrücke

Date d'émission 11.11.2022, Révision 11.11.2022

Version 04. Remplace la version: 03

Page 4 / 11

**SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle****Composants possédant une valeur limite d'exposition (CH)**

|  |
|--|
| Substance  |
| Quartz (SiO <sub>2</sub> )   |
| CAS: 14808-60-7, EINECS/ELINCS: 238-878-4                            |
| VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 0,15 mg/m <sup>3</sup> |

**8.2 Contrôles de l'exposition****Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques**

Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.

**Protection des yeux**

lunettes de protection. (EN 166:2001)

**Protection des mains**

Les indications sont données à titre de recommandations. Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser au fournisseur de gants.

En cas d'immersion:

&gt; 0,1 mm, Caoutchouc butyle, &gt;480 min (EN 374-1/-2/-3).

&gt; 0,1 mm, Caoutchouc nitrile, &gt;480 min (EN 374-1/-2/-3).

En cas de contact par projection:

&gt; 0,1 mm, Caoutchouc butyle, &gt;120 min (EN 374-1/-2/-3).

&gt; 0,1 mm, Caoutchouc nitrile, &gt;120 min (EN 374-1/-2/-3).

**Protection corporelle**

Vêtement de protection (EN 340)

**Divers**

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Choisir les moyens de protection individuelle en fonction de la concentration et de la quantité de composants dangereux ainsi qu'en fonction des conditions spécifiques sur le lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur des moyens de protection concernant la résistance aux substances chimiques de ces derniers.

**Protection respiratoire**

Non indispensable sous des conditions normales.

En cas de dépassement des valeurs limites sur le lieu de travail ou en cas d'aération insuffisante: porter une protection respiratoire appropriée.

**Risques thermiques**

Non applicable

**Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement**

Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol.

Eliminieren

Allchemet AG

6020 Emmenbrücke

Date d'émission 11.11.2022, Révision 11.11.2022

Version 04. Remplace la version: 03

Page 5 / 11

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|   |                               |
|---|-------------------------------|
| État physique                             | Liquide<br>pâteux             |
| Couleur                                   | gris foncé                    |
| Odeur                                     | pratiquement inodore          |
| Seuil olfactif                            | Non applicable                |
| Valeur du pH                              | Pas d'information disponible. |
| Valeur du pH [1%]                         | Pas d'information disponible. |
| Point d'ébullition [°C]                   | > 100                         |
| Point d'éclair [°C]                       | > 60                          |
| Inflammabilité (solide, gaz) [°C]         | Pas d'information disponible. |
| Limite inférieure d'explosion             | Non applicable                |
| Limite supérieure d'explosion             | Non applicable                |
| Propriétés comburantes                    | Non                           |
| Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]  | 2350 Pa (20°C)                |
| Densité [g/cm <sup>3</sup> ]              | 1,99 - 2,09                   |
| Densité relative                          | Non déterminé                 |
| Densité de versement [kg/m <sup>3</sup> ] | Non applicable                |
| Solubilité dans l'eau                     | Miscible                      |
| Solubilité autres solvants                | Pas d'information disponible. |
| Coefficient de partage [n-octanol/l'eau]  | Pas d'information disponible. |
| Viscosité cinématique                     | > 20,5 cSt (40°C)             |
| Densité de vapeur relative                | Pas d'information disponible. |
| Vitesse d'évaporation                     | Pas d'information disponible. |
| Point de fusion [°C]                      | Pas d'information disponible. |
| Température d'auto-inflammation           | Pas d'information disponible. |
| Temp. de décomposition [°C]               | Pas d'information disponible. |
| Caractéristiques des particules           | Pas d'information disponible. |

### 9.2 Autres informations

Aucun

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucun risque connu lors d'une utilisation conforme aux fins.

### 10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable sous des conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions avec les acides forts et les alcalis.  
Réagit au contact avec agents d'oxydation.

### 10.4 Conditions à éviter

Voir la SECTION 7.2.

## Allchemet AG

## 6020 Emmenbrücke

Date d'émission 11.11.2022, Révision 11.11.2022

Version 04. Remplace la version: 03

Page 6 / 11

## 10.5 Matières incompatibles

Voir la SECTION 10.3.

## 10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucune décomposition si utilisé et stocké conformément aux spécifications.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

## 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

## Toxicité orale aiguë

|   |
|---|
| Produit   |
| oral, En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Substance   |
| Acides siliciques de sodium (MV >1,6-<2,6), CAS: 1344-09-8  |
| LD50, oral, > 2000 mg/kg  |

## Toxicité dermale aiguë

|   |
|---|
| Produit   |
| dermique, En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Substance   |
| Acides siliciques de sodium (MV >1,6-<2,6), CAS: 1344-09-8  |
| LD50, dermique, > 2000 mg/kg  |

## Toxicité aiguë par inhalation

|  |
|--|
| Produit  |
| inhalatoire, En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |

|   |   |
|---|---|
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire                          | Risque de lésion oculaire grave.<br>Méthode de calcul   |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée                                  | Irritant<br>Méthode de calcul   |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée                               | En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.   |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique  | En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.   |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée | Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.<br>Méthode de calcul |
| Mutagenèse  | En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.   |
| Toxicité sur la reproduction  | En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.   |
| Cancérogénèse   | En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.   |
| Danger par aspiration   | En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.   |
| Remarques générales   | Il n'existe pas de données toxicologiques concernant l'ensemble du produit.   |

## 11.2 Informations sur les autres dangers

|  |                               |
|--|-------------------------------|
| Propriétés perturbant le système endocrinien | Pas d'information disponible. |
| Autres informations                          | Aucun                         |

Allchemet AG

6020 Emmenbrücke

Date d'émission 11.11.2022, Révision 11.11.2022

Version 04. Remplace la version: 03

Page 7 / 11

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Produit

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les compartiments de l'environnement

Pas d'information disponible.

Comportement dans les stations d'épuration

Avant rejet dans les canalisations, traiter selon l'état des techniques.

Biodégradabilité

Pas d'information disponible.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune évaluation PBT/vPvB effectuée car aucune évaluation de sécurité chimique n'est requise/ n'est menée.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'information disponible.

### 12.7 Autres effets néfastes

Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles.

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement et dans les canalisations d'égout.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Un code de nomenclature selon le Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car une classification n'est permise qu'après l'indication des fins d'utilisation par le consommateur.

Produit

Consulter le fabricant pour le recyclage.

Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

080410

Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

150102

Allchemet AG

6020 Emmenbrücke

Date d'émission 11.11.2022, Révision 11.11.2022

Version 04. Remplace la version: 03

Page 8 / 11

**SECTION 14: Informations relatives au transport****14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

Transport routier vers ADR/RID MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport fluvial (ADN) MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport maritime selon IMDG NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

Transport aérien selon IATA NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

**14.4 Groupe d'emballage**

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

**14.5 Dangers pour l'environnement**

Transport routier vers ADR/RID Non

Transport fluvial (ADN) Non

Transport maritime selon IMDG Non

Transport aérien selon IATA Non

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

Allchemet AG

6020 Emmenbrücke

Date d'émission 11.11.2022, Révision 11.11.2022

Version 04. Remplace la version: 03

Page 9 / 11

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable

**SECTION 15: Informations relatives à la réglementation****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

|  |   |
|--|---|
| <b>PRESCRIPTIONS DE CEE</b>  | 2008/98/CE (2000/532/CE); 2010/75/UE; 2004/42/CE; (CE) 648/2004; (CE) 1907/2006 (REACH); (UE) 1272/2008; 75/324/CEE ((CE) 2016/2037); (UE) 2020/878; (UE) 2016/131; (UE) 517/2014   |
| <b>RÈGLEMENTS DE TRANSPORT</b>   | ADR (2021); IMDG-Code (2021, 40. Amdt.); IATA-DGR (2022)  |
| <b>RÉGLEMENTATIONS NATIONALES (CH):</b>                                  | Ordonnance sur les produits chimiques - Ochim; Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques - ORRChim; Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs - OPAM; Ordonnance sur les mouvements de déchets - OMoD; Ordonnance du DFI sur les générateurs d'aérosols |
| - VeVa Code  | 080410  |
| - VOC-part [%]   | 0%  |
| <b>Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM):</b> | Non applicable  |
| - Observer les restrictions d'emploi                                     | Aucun   |
| - VOC (2010/75/CE)   | 0%  |

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Pour ce produit, une appréciation de sécurité des matières n'a pas été réalisée.

**SECTION 16: Autres informations****16.1 Mentions de danger (SECTION 3)**

H335/Peut irriter les voies respiratoires.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

Eliminier

Allchemet AG

6020 Emmenbrücke

Date d'émission 11.11.2022, Révision 11.11.2022

Version 04. Remplace la version: 03

Page 10 / 11

## 16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
 RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses  
 ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure  
 ATE = acute toxicity estimate  
 CAS = Chemical Abstracts Service  
 CLP = Classification, Labelling and Packaging  
 DMEL = Derived Minimum Effect Level  
 DNEL = Derived No Effect Level  
 EC50 = Median effective concentration  
 ECB = European Chemicals Bureau  
 EEC = European Economic Community  
 EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
 EL50 = Median effective loading  
 ELINCS = European List of Notified Chemical Substances  
 EmS = Emergency Schedules  
 GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
 IATA = International Air Transport Association  
 IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk  
 IC50 = Inhibition concentration, 50%  
 IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods  
 IUCLID = International Uniform Chemical Information Database  
 IVIS = In vitro irritation score  
 LC50 = Lethal concentration, 50%  
 LD50 = Median lethal dose  
 LC0 = lethal concentration, 0%  
 LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level  
 LL50 = Median lethal loading  
 LQ = Limited Quantities  
 MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships  
 NOAEL = No Observed Adverse Effect Level  
 NOEC = No Observed Effect Concentration  
 PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance  
 PNEC = Predicted No-Effect Concentration  
 REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals  
 STP = Sewage Treatment Plant  
 TLV@TWA = Threshold limit value – time-weighted average  
 TLV@STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit  
 VOC = Volatile Organic Compounds  
 vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

## 16.3 Autres informations

Tarif douanier:

Non déterminé

Méthode de classification

Skin Irrit. 2: H315 Provoque une irritation cutanée. (Méthode de calcul)  
 Eye Dam. 1: H318 Provoque de graves lésions des yeux. (Méthode de calcul)  
 STOT RE 1: H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (Méthode de calcul)

Allchemet AG

6020 Emmenbrücke

Date d'émission 11.11.2022, Révision 11.11.2022

Version 04. Remplace la version: 03

Page 11 / 11

**Positions modifiées**

- SECTION 3 ajouté: Quartz (SiO<sub>2</sub>)
- SECTION 3 ajouté: Acides siliciques de sodium (MV >1,6-<2,6)
- SECTION 2 ajouté: Quartz (SiO<sub>2</sub>)
- SECTION 2 ajouté: Acides siliciques de sodium (MV >1,6-<2,6)
- SECTION 3 supprimé: Natriumsilikat, MV>3,2
- SECTION 2 ajouté: DANGER
- SECTION 2 supprimé: Le produit n'est pas soumis à étiquetage selon le règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).
- SECTION 2 ajouté: Le produit doit être marqué selon le règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).
- SECTION 2 ajouté: Skin Irrit. 2
- SECTION 2 ajouté: H315 Provoque une irritation cutanée.
- SECTION 2 ajouté: corrosion
- SECTION 2 ajouté: P102 Tenir hors de portée des enfants.
- SECTION 2 ajouté: P501 Éliminer le contenu/récepteur dans un centre agréé selon la réglementation locale/nationale.
- SECTION 2 ajouté: P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.
- SECTION 2 ajouté: P305+P351+P338EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- SECTION 2 ajouté: Eye Dam. 1
- SECTION 2 ajouté: P260 Ne pas respirer les vapeurs.
- SECTION 2 ajouté: H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- SECTION 2 ajouté: P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- SECTION 2 ajouté: H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- SECTION 2 ajouté: danger pour la santé
- SECTION 2 ajouté: STOT RE 1
- SECTION 2 ajouté: P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
- SECTION 3 ajouté: Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.
- SECTION 3 supprimé: Pas de réaction dangereuse connue.
- SECTION 7 ajouté: Température de stockage recommandée: 5-30 °C.
- SECTION 15 ajouté: Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux jeunes.

Copyright: Chemiebüro®

